

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/02/2012 (Dernière actualisation de la page 01/02/2012)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2804.5600	21.9202
Timonier	2414.1400	18.8687
Motoriste	2670.5800	20.8730
Assistant-motoriste	2318.9900	18.1250
1er matelot	2252.1600	17.6027
2ème matelot A	2168.3400	16.9475
Stagiaire	1230.4000	9.6167